Charleville-Mézières (08) : sur fond de trafic de drogue, prison avec sursis et interdiction de porter une arme durant cinq ans pour les auteurs d’un règlement de compte sanglant sur une victime mineure

18/10/2025 à 11h04



Le tribunal de Charleville-Mézières (Ardennes) a condamné deux jeunes de 20 ans à des peines de 28 mois de prison avec sursis après une violente agression commise en février 2024 sur une victime mineure.

D’après des témoins, des hommes cagoulés sont sortis d’une voiture, ont arraché la sacoche de la victime, avant de la frapper à coups de crosse sur la tête. Un coup de feu a aussi été tiré.

Les deux jeunes prévenus de 20 ans venaient du quartier Croix-Rouge à Reims, à bord du véhicule de la mère de l’un d’eux. À

l’arrière, cinq hommes cagoulés qui ont participé à l’agression, sans avoir été identifiés. Du sang a été retrouvé sur le véhicule des suspects et dans le hall d’immeuble où leur victime s’est réfugiée.

Pour la justice, il s’agit d’un règlement de compte sur fond de trafic de drogue, dont les deux jeunes hommes ont été les complices. Les prévenus ont donc été condamnés à 28 mois d’emprisonnement avec un sursis de cinq ans. Ils ont également écopé d’une interdiction de porter une arme durant cinq ans.

20 minutes